

09/07/25 – Article adoption PPL Duplomb

PPL Duplomb : Le député Taupiac approuve avec prudence

C'était mardi 9 juillet qu'a été votée la version finale de la très médiatique PPL Duplomb « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Une adoption que le député du Gers, David Taupiac, a approuvée avec prudence, saluant des avancées obtenues lors de la navette parlementaire, tout en pointant plusieurs lacunes majeures.

En effet, le député a qualifié en séance la première copie de ce texte de "caricaturale, pour ne pas dire dangereuse". Mais les discussions entre l'Assemblée et le Sénat ont permis, selon lui, de « corriger une bonne partie de ces dérives ».

Parmi les évolutions notables, l'ANSES conservera son indépendance et sa liberté dans ses méthodes d'évaluation scientifique. L'usage du néonicotinoïde acétamipride par dérogation, initialement réautorisé sans encadrement, sera désormais soumis à des conditions strictes : autorisation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), menace grave sur les cultures, absence d'alternatives et mise en place obligatoire d'un plan de recherche. Le député gersois se satisfait par ailleurs du maintien dans le texte des enjeux liés à la sécurisation juridique et à la gouvernance de la ressource en eau sur les réserves, de la concertation publique pour les ouvrages d'élevage ou de l'indemnisation des agriculteurs en cas d'interdiction sans solutions pour certains produits phytosanitaires.

Si le député David Taupiac salue ces quelques avancées, il a néanmoins exprimé plusieurs regrets, notamment sur l'encadrement lié à l'utilisation de l'acétamipride dans le temps et l'absence de toute mention de la notion d'agroécologie dans le texte, pourtant capitale selon lui pour assurer l'avenir de l'agriculture française. « Ce texte comporte quelques réponses très concrètes pour des filières aujourd'hui en difficulté, je pense à la filière de la noisette dans le Gers, mais ne répond en rien au problème structurel de la concurrence déloyale intra et extra-européenne qui pénalise notre agriculture. Alors que notre transition écologique doit encore s'amplifier, l'urgence est d'accompagner les agriculteurs, y compris avec les alternatives de lutte biologique. Les rustines court-termistes proposées par le gouvernement ne suffisent plus. C'est en ce sens que je me suis engagé comme rapporteur d'une mission de recherche sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et le développement de moyens alternatifs de lutte biologique », a déclaré David Taupiac à l'issue de la séance.

C'est donc avec lucidité, mais en reconnaissant les améliorations apportées par le travail parlementaire, que David Taupiac a voté en faveur de ce texte. Il assure qu'il restera « vigilant à l'application des mesures » et réaffirme son engagement pour une agriculture « compétitive, durable et ancrée dans les territoires, qui n'oppose pas conventionnel et bio ».